Les manœuvres de garnison. — Tous les corps de la place de Lille, à part l'artillerie, ont participés, vendredi, aux manœuvres de garnison.

Voici quel était le thème général : Le gouverneur de Lille apprend qu'un parti ennemi, venant de Lannoy, du nord, opère une réquisition à Forest :

Il envoie un détachement qui a pour mission de s'opposer à cette réquisition.

Ce parti ennemi était représenté par le 16e bataillon de chasseurs, les voitures du train et un escadron du 19e régiment de chasseurs.

Il était commandé par M. le lieutenant-colonel Moreau de Bellaing, du 19e, et était parti de Fives à 6 heures 10 du matin.

La colonne de défense, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Michel du 43e, comprenait le 1er et le 3e bataillon du 43e, avec deux pelotons de cavalerie et une voiture d'ambulance.

Les deux troupes ont pris contact aux environs d'Hem et l'action a duré une heure.

Il faisait un temps splendide.

Les dispositions avaient été savamment prises de part et d'autre, et M. le colonel de Courson, du 43e, qui dirigeait la manœuvre, n'a eu qu'à louer l'habileté des chefs et l'entrain des soldats.

Les troupes sont rentrées vers deux heures et demie, couvertes de sueur et de poussière, mais toujours alertes.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Boone, vicaire à Arnèke est transféré à Wimezeele. — M. Boubert, vicaire à Petite-Synthe, est transféré à Arnèke. — M. Hsveiré, vicaire à Emmerin, est transféré à Petite-Synthe.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — MM. les sociétaires de la « Cæcilia roubaisienne », sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu aujourd'hui samedi à 9 heures précises, au local « Brasserie des Orphéonistes », chez M. Oscar Lefebvre. Répétition des chœurs pour le concert de Croix et le festival de La Bassée. Présence indispensable.

— Le dimanche 7 mai, à six heures et demie précises, la société chorale *La Muse des Travailleurs* donnera, dans la salle des fêtes de M. Oscar Lefebvre, café des Orphéonistes, place de la Gare, une audition des chœurs qu'elle doit exécuter au concours du Cateau le 21 mai.

— *Une solennité musicale.* — Mardi 16 mai, à 8 heures du soir, solennité musicale à la salle de l'Hippodrome. Cette solennité est organisée par l'Association symphonique dirigée par M. Koszul avec le doncours de MM. Bosman, de l'Opéra, de M. Minssart, directeur du *Choral Nadaud*. Solis, chœurs et orchestres, 200 exécutants, sous la direction de l'auteur. Prix des places de 8 fr. à 50 centimes. Bureau de location chez M. Jubé, rue de la Gare, n° 16.

— La société chorale la *Lyre Roubaisienne*, qui devait ouvrir les concerts d'été au jardin de Barbieux, le dimanche 7 mai avec le concours de la *Grande-Harmonie* a décidé d'un commun accord avec l'*Union des Travailleurs* de se faire remplacer par celle-ci pour cette exécution.

Les chœurs qui seront chantés sont : *Le Roi des Mondes* par A. Dard-Janin. *Les Proscrits* par A. Saintis. *Le départ du Régiment* par Laurent de Rillés.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 5 mai.* — ECHO DU 1er MAI. — On sait que le lundi 1er mai, vers six heures du matin une bagarre avait eu lieu, en face de l'établissement de M. Auguste Lepoutre, rue St-Antoine à Roubaix. Un certain nombre d'ouvriers qui avaient voulu travailler avaient été à leur sortie, accueillis à coups de poing par des camarades restés au dehors.

Deux ouvriers avaient été assez maltraités, Michotte et Sasse ; le premier en avait craché le sang, le second avait reçu sur le nez un violent coup de poing.

L'enquête ouverte à ce sujet par la police amena l'arrestation d'un tisserand, Bernard Blondel, âgé de vingt-quatre ans : c'est ainsi qu'il comparaissait pour coups et blessures.

Michotte dit avoir été frappé, mais il ne reconnaît pas dans le prévenu Blondel, l'auteur de la violence. Quant à Sasse, il est certain que c'est de Blondel qu'il a reçu le coup de poing : mais il ne paraît point vouloir charger l'inculpé outre mesure.

D'ailleurs, Blondel ne nie pas le coup ; seulement il explique qu'ayant vu des gens aux prises, à la porte de l'usine, il a voulu dégager les combattants et par un mouvement involontaire, il a lâché le poing sur le nez de Sasse.

Blondel n'a pas d'antécédents judiciaires, il est condamné à vingt jours de prison mais avec application de la loi Bérenger.

UN AGENT DE TOURCOING a été outragé par Elisa Desplanque, qui est condamnée à une amende de vingt-cinq francs.

INSUFFISANCE DE POIDS. — L'un des gardes champêtres à Tourcoing a constaté sur la voiture de charbon conduite par Hoornaert, marchand à Neuville, que quelques sacs, au lieu d'avoir les 41 kilogr. réglementaires, en avaient une certaine quantité en moins : de là procès-verbal pour tromperie sur la quantité de la chose vendue.

En outre, il se fait qu'Hornaert est sous le coup d'un arrêté d'expulsion ; toutefois, il est expliqué par l'agent, déposant comme témoin, que Hornaert figurait sur les registres de la commune comme toléré depuis près de deux ans.

Ce délit n'est donc pas retenu contre lui : il est pour l'autre condamné à quarante jours d'emprisonnement.

Le patron, qui fait défaut, est déclaré civilement responsable.

DE BRIS DE CLÔTURE à Roubaix chez la veuve Degaey sont inculpés Jules Debaye et Vincent Dejaeger. Debaye est condamné à 8 jours et Dejaeger à 15 jours.

POUR COUPS à Tourcoing, Alfred Renard est condamné à 3 mois. Me CONFORME.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 5 mai 1893

(Compte-rendu sommaire du *Journal de Roubaix*)

Présidence de M. HENRI CARRETTE, Maire.

La séance est ouverte à huit heures 30.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. Branquart, Trannoy, Milbéo, Lepers, adjoints ; Vandeputte, Carpentier, Chevalier, Vanmullen, E. Wattel, H. Dégardin, J. Boucherie, H. Thérin, V. Petit, Delétrez, Nys, E. Poulain, E. Dubrulle, Wichart, Rose, Moret, Deimaily, Stienne, Selosse, V. Poulain, Wilfart, Cauddc, V. Lefebvre, Derzelle.

Absents : MM. Desobry, excusé, Coutelier, adjoints : Coupez, G. Ghiot, A. Duburcq, D. Penant, J.-B. Duquesnoy.

Nomination d'un secrétaire

A 8 heures 1/2, M. Henri Carrette, maire, déclare ouverte la session de mai 1893.

On vote pour la nomination du secrétaire.

Le premier tour de scrutin donne 11 voix à M. Penant, 10 à M. Rose, une à MM. Wilfart, Wattel et Poulain.

Au second tour, MM. Penant et Rose obtiennent chacun douze voix.

Au troisième — trois nouveaux conseillers étant, sur les entrefaites, entrés en séance — M. Penant est nommé secrétaire par 15 voix contre 12 à M. Rose.

Mais comme M. Penant est absent, c'est son malheureux concurrent qui le remplace aujourd'hui.

M. Gilbert Sayet, secrétaire général de la mairie, donne lecture du procès-verbal des deux séances précédentes qui est approuvé.

L'ORDRE DU JOUR

Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels

Le Conseil désigne trois candidats pour la nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'Ecole.

Le premier candidat est M. Ryo Alphonse, membre sortant, qui est désigné par 17 voix ; MM. Deschamps, Vandeputte, Derzelle, Degardin et Tulpin obtiennent chacun une voix.

Le second candidat est M. Alfred Tulpin, ingénieur civil, qui obtient la majorité : des voix isolées sont attribuées à MM. Thérin, Alfred Reboux, Dubrulle, Poulain et Rose,

Le troisième candidat désigné, presque à l'unanimité, est M. Alphonse Moret, conseiller municipal.

La Commission de révision des listes du jury

Le Conseil désigne ceux de ses membres qu'il appelle à faire partie de la Commission de révision des listes du jury.

Pour le canton Est : M. Coupez, qui, au premier tour, avait été mis en ballottage avec M. Poulain, n'a plus obtenu au second tour une seule voix.

Pour le canton Ouest, sont nommés MM. Chevalier et Vandeputte ;

Pour le canton Nord, sont désignés MM. Nys et Delétrez.

Approbations diverses

Le conseil accepte le compte-rendu de l'emploi de dépenses imprévues ;

Adopte le rapport général sur les travaux de la commission des logements insalubres pendant l'année 1892 : ce rapport est une simple statistique de travaux de blanchissage, citernage, curage, etc. ;

Approuve la réception définitive de la fourniture des vêtements de la police, pour une somme de 4,917 francs ; des képis du personnel, pour une somme de 1,024 francs ; des ceinturons enfin, pour une somme de 514 francs.

Renvoie aux 3e et 1re Commissions une demande de subvention formulée par l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais, à l'occasion de sa huitième fête.

Nouveaux quais de chargement à la gare des marchandises de Roubaix

M. CARRETTE, maire, donne lecture d'un vœu de la commission de surveillance de la Condition publique relatif à une demande — à adresser à la Compagnie du Nord — de création de quais de chargement à la gare des marchandises de Roubaix.

L'encombrement devient parfois intolérable et la Commission a estimé qu'il fallait remédier à la situation en demandant à la compagnie la création de nouveaux quais.

Ce vœu, ajoute M. Carrette, s'inspire de besoins réels, et je propose au Conseil de s'y associer sans réserve. Adopté.

On renvoie, par la même occasion, aux commissions compétentes, une autre demande de la Condition Publique, qui, se basant sur l'exiguïté de ses locaux et sur l'insuffisance de son personnel, demande la création d'une succursale et de quatre emplois.

Le Conseil renvoie à l'examen des 2e et 1re commissions le projet de création d'une nouvelle classe à l'Institut Séverné.

Renvoie aux commissions compétentes des demandes de subvention formulées par l'Hippodrome et le théâtre Deschamps ; décide, sur la proposition de M. Achile Lepers — qui espère en retirer 60 francs — de vendre aux enchères de vieux rideaux de l'Hôtel-de-Ville, pour lesquels on avait offert, de la main à la main, une somme de 40 francs ;

Homologue diverses polices et avenants d'assurance pour les bâtiments communaux.

Les fourneaux économiques

M. CARRETTE, conformément à l'usage, soumet au Conseil les opérations des fourneaux économiques, pendant la saison d'hiver 1892-1893.

Celle-ci s'est ouverte le 26 décembre et s'est prolongée jusqu'au 15 mars.

622 familles ont eu recours aux fourneaux économiques : 97 au 1er arrondissement, 254 au second, 136 au troisième et 135 au quatrième.

Les recettes, y compris la vente des bons, ont donné la somme de 6 376 fr. 40 ; les dépenses ont atteint 13,000 francs, dont plus de 10,000 francs pour les denrées et moins de 3,000 pour le personnel.

La perte totale a été de 54,93 0/0, eu chiffres exacts de 7,558 fr. 65.

Le Conseil donne son approbation à ces chiffres, remercie tous ceux qui ont prêté leur concours au fonctionnement des fourneaux économiques, et décide qu'une gratification de 150 francs sera accordée à MM. Honoré et Malfait.

Voirie municipale

Le conseil renvoie aux commissions compétentes des projets d'aménagement des places du Travail, de la Nation, du Commerce, et Carnot, ainsi qu'un nombre considérable de demandes de classement et mise en état de viabilité de rues, dont on a vu le détail dans l'ordre du jour précédemment publié. Signalons, entre toutes, la rue Carpeaux que M. le maire s'obstine à diverses reprises à appeler la rue « Crapaud ».

Vu l'urgence, le Conseil vote sans le renvoyer à l'examen des commissions compétentes, le corollaire naturel des travaux du nouveau pont des Couteaux, soit la modification de la chaussée : Ce travail coûtera 6,000 francs.

Il approuve également le marché passé avec une maison de Paris pour la fourniture des plaques en lave émaillée servant au numérotage des maisons : ces plaques se paient à raison de 60 francs le mètre carré : la dépense est de 1,000 francs.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Service des Postes et Télégraphes; amélioration; vœux de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle et Commerciale.

M. BRANQUART donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, votre 4e commission a été saisie des vœux émis par la Chambre de commerce et par la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, à l'effet d'obtenir le prolongement jusqu'à Roubaix :

1° Du fil télégraphique spécial reliant Lille au Havre ;

2° Du fil télégraphique spécial reliant Tourcoing à Anvers.

Elle a examiné les considérations qui ont donné naissance à ces vœux et n'a pas hésité à s'y rallier ; elle estime, elle aussi, que la situation qui est faite à la ville de Roubaix, malgré ses rapports de tous instants avec les marchés du Havre et d'Anvers, est sensiblement inférieure à celle des villes voisines ; qu'en effet, pendant que jouissent d'un fil direct, d'une part, Tourcoing avec Anvers, et d'autre part, Lille avec le Havre, Roubaix est tributaire de postes intermédiaires, à telle enseigne que même *par télégramme urgent payant trois fois la taxe, les habitants de Roubaix ne peuvent correspondre dans les mêmes délais* que leurs voisins immédiats.

Cette situation étant des plus préjudiciables aux intérêts roubaisiens, votre 4re commission est d'avis qu'il y a lieu de la signaler aux Pouvoirs Publics, en vous associant, sans réserve, aux vœux de la Chambre de Commerce et de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, pour le prolongement jusqu'à Roubaix, des fils reliant l'un, Lille au Havre, et l'autre Tourcoing à Anvers.

Les conclusions du rapport sont approuvées sans observation.

La question des maisons vicariales de Saint-Martin

M. DERZELLE donne lecture du rapport suivant :

Messieurs, vos 3e et 4re Commissions, ont examiné avec les pièces à l'appui, les observations dont il vous a été donné communication dans votre dernière séance, au sujet des maisons vicariales de la paroisse de Saint-Martin. Elles estiment, contrairement aux prétentions du Conseil de fabrique et à l'avis de M. le préfet, que ces maisons appartiennent à la ville et que celle-ci a le droit d'en disposer comme bon lui semble.

Leur opinion s'est fondée sur ce fait que lesdites maisons ont été érigées par les soins de la ville, qu'elles ont été entretenues de tout temps par elle et que jamais, à aucune époque depuis la cession du sol à la ville, c'est-à-dire, depuis 1822, le Conseil de fabrique n'en a pas revendiqué la propriété. Elles considèrent, d'autre part, qu'à défaut de titre de propriété bien régulier, la possession plus que trentenaire suffit à établir les droits incontestables de la ville.

En conséquence, elles vous propose de rejeter la demande du Conseil de fabrique et maintenir le principe de la location que vous avez voté avec le budget de 1893, en ce qui concerne les maisons dont il s'agit.

Le Conseil se rallie à ces conclusions.

Construction d'une écurie avec remise à l'Hôtel-Dieu

Le rapport des 3e et 4re commission, lu par M. Moret, est favorable à la demande de la commission administrative des Hospices relative à cette construction. Les travaux sont évalués à 3,500 francs. « Vu leur peu d'importance » le rapporteur propose de les confier aux entrepreneurs adjudicataires de la Ville. — Adopté.

Square Pierre Catteau
Déplacement de la serre

Le rapport, lu par M. Boucherie, est favorable au déplacement de la serre acquise en même temps que le square Pierre Catteau et son transfert au parc de Barbieux, où tous les services sont centralisés : coût des travaux : 4,500 francs.

M. WICHART dit qu'il croyait avoir entendu parler autrefois d'un chiffre de 1,300 francs, et non de 4,500.

M. LE MAIRE explique que ces 1,300 francs ne comprenaient qu'une partie du travail.

M. WICHART estime que c'est trop : avec ces 4,500 fr. on pourrait construire une autre serre.

M. LE MAIRE. — Puisque l'autre est là, il faut bien l'utiliser.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Sapeurs-pompiers : construction d'un logement pour les quatre pompiers en permanence.

M. P. ROSE donne lecture d'un rapport dont voici la partie principale :

« Dans sa séance du 3 février dernier, le Conseil municipal a renvoyé à l'examen des 3e et 1re commissions, une proposition relative à la construction d'un logement pour les quatre sapeurs qui se tiennent en permanence à l'Hôtel des Pompiers.

Vos commissions, estimant que la réalisation de ce projet apporterait une amélioration dans le service du corps des Sapeurs-Pompiers, sont d'avis de donner une suite favorable à cette proposition, d'autant plus que la dépense relative à la création de ces logements, dans les locaux de l'ancienne Condition publique, sera compensée par la suppression du service de garde et de rondes de nuit.

Toutefois, vos commissions vous proposent de ne prévoir, quant à présent, que le logement nécessaire à trois sapeurs-pompiers.

Coût des travaux : 3,000 francs. Approuvé.

Voirie municipale. — Bouches à incendie et bornes-fontaines

Sur les conclusions d'un rapport de M. Moret, le conseil vote un crédit supplémentaire de 2,593 fr., pour le paiement des frais d'installation et d'entretien des bouches à incendie et des bornes-fontaines.

UNE VOIE FERRÉE PRIVÉE, RUE DE L'OUEST

M. PAUL ROSE donne lecture d'un rapport tendant, en réponse aux observations préfectorales, à autoriser M. Delcroix-Planquart à installer une voie ferrée, rue de l'Ouest, reliant ses magasins à la gare de Roubaix. La ville posera certaines conditions et touchera une redevance annuelle de 400 fr. : telles sont les conclusions du rapport.

M. VANDEPUTTE s'oppose aux conclusions du rapport. Récemment, dit-il, on refusait son tunnel à M. Emile Nys et cela, pour ne pas créer de précédent. Cette fois encore ce serait créer un précédent, un précédent dont n'a pas voulu l'administration de M. Julien Lagache et dont nous n'avons pas voulu nous-même une première fois.

Au moins M. Nys par le petit passage souterrain qu'il réclamait, ne portait préjudice à personne, tandis que M. Delcroix, par sa voie ferrée, supprimera chevaux et conducteurs.

Puis viendront d'autres demandes ! Pour les arrêter, je voudrais qu'on fixe à 1000 francs l'indemnité annuelle exigible de M. Delcroix.

J'ai encore une observation à émettre à ce propos.

Comment est-il possible, lorsque nous avons voté non une première fois à ce sujet, qu'un jeune ingénieur des ponts et chaussées appuyé par le préfet puisse faire fi de notre décision et nous demande aujourd'hui de voter *oui ?*

Nous sommes ici pour faire quelque chose ou rien (*sic*) ; en tout cas, ici, nous perdons notre temps et notre dérangement.

Sous l'administration de M. Julien Lagache, l'ingénieur des ponts et chaussées n'est pas intervenu : pourquoi intervient-il pour détruire les votes du Conseil municipal socialiste ?

M. BRANQUART dit qu'il n'a pas été hostile au tunnel de M. Nys. Pour le point qui nous occupe, la commission n'a pris sa décision qu'après avoir consulté les ouvriers de M. Delcroix Planquart. Tous ont été d'avis qu'on devait lui permettre d'établir sa voie ferrée.

M. WATTEL. — Lorsque la question a été rejetée une première fois, on avait parlé de faits d'une certaine gravité. On avait dit que des pots-de-vin avaient été offerts à des conseillers. Lorsque M. Delcroix vit que le moyen ne lui réussirait pas, « il sortit de son tempérament » et se dit : « Vous me refusez ma voie ferrée : soit, mais je l'aurai tout de même, si pas par vous, par l'autorité supérieure. »

Citoyens, je fais appel à votre sincérité, si vous autorisez M. Delcroix, vous allez créer des précédents, supprimer des bras et des chevaux « pour qui l'on ne prendra plus de fourage. »

Puis, dans la rue de l'Ouest, il y a une école maternelle, et l'incessante circulation des wagons pourrait amener des accidents. Certes la responsabilité irait en partie à M. Delcroix, mais surtout au conseil municipal qui l'aurait autorisé,

Je demande donc au Conseil de maintenir son premier vote, en dépit de l'autorité supérieure qui n'a pas le droit d'intervenir dans cette question, et de voter contre les conclusions du rapport.

M. STIENNE. — Il faut être justes.

Est-ce que, dans la même rue, M. Dujardin n'a pas aussi une voie ferrée ? Pourquoi refuser à M. Delcroix un avantage dont jouit M. Dujardin ? Pour ma part, j'en reste au chiffre de 400 francs. Il ne faut pas tricher. Il faut être justes, ou ne rien faire du tout.

M. BRANQUART. — Il me semble que nous oublions nos promesses d'avant les élections. Nous avons dit que nous aurions toujours consulté nos électeurs. Cette fois, nous l'avons fait, et les ouvriers de M. Delcroix nous ont dit qu'il fallait lui permettre d'établir sa voie ferrée.

Une voix : On les a forcés de dire cela!

M. STIENNE. — Ce n'est pas vrai !

M. PAUL ROSE. — On ne doit pas empêcher le commerce du se développer, grâce au chemin de fer en question, le commerce de M. Delcroix et il lui faudra des ouvriers en plus plutôt qu'en moins.

M. VANDEPUTTE revient sur le tunnel de M. Nys auquel, dans le temps, M. Stienne était hostile.

M. STIENNE. — Restez dans la question ; on parle non de M. Nys mais de M. Delcroix-Planquart.

M. VANDEPUTTE (*irrité*). — Vous n'avez pas voulu du tunnel de M. Nys et, aujourd'hui, vous défendez la voie ferrée de M. Delcroix. Pas de partialité !... D'une séance à l'autre, vous avez rudement changé.

M. STIENNE. — Si j'ai protesté contre le tunnel de M. Nys, c'était parce qu'il s'agissait d'un passage sous les biens communaux. Ici, ce n'est pas la même chose. Puisque M. Dujardin a son chemin de fer, pourquoi le refuser à M. Delcroix-Planquart. Il ne faut pas empêcher ce Monsieur de vivre. Et si d'autres demandent aussi une voie ferrée, pourquoi la leur refuser ? Il faut être tolérant, c'est encore les ouvriers qui en profiteront.

M. VANDEPUTTE maintient son chiffre de 1,000 francs.

M. MORET. — C'est spéculer sur la fortune d'un homme !

M. DERZELLE. — Je demande l'avis de l'administration sur la question. Jadis, elle était hostile à la demande de M. Delcroix : je ne sais ce qui est arrivé, mais, depuis, elle n'intervient plus.

M. CARRETTE, MAIRE. — L'administration ne s'est pas occupée de l'affaire ; elle a laissé à la Commission le soin de l'étudier. Pour moi, je m'abstiens.

M. BRANQUART. — Une partie de l'administration a acquis la certitude que les ouvriers de M. Delcroix eux-mêmes demandaient cela.

Une voix. — Ils ont été payés par leur patron pour dire cela!

M. VANDEPUTTE. — Combien d'ouvriers ?

M. BRANQUART. — Si vous croyez que je suis allé les compter!

M. WATTEL. — N'oubliez pas, citoyens, qu'il a été déjà question de pot-de-vin dans tout ceci. Si vous accordez à M. Delcroix ce qu'il demande, il y aura des rumeurs dans le public roubaisien; on parlera de pot-de-vin... (*rumeurs générales*).

M. STIENNE. — Assez ! Tout ça, c'est des contes, des « menoulles » ! (*sic*).

M. BRANQUART. — On raconte tant de choses qui ne sont pas vraies! Je constate tristement une chose, c'est que la solidarité commence à disparaître dans le Conseil : pour un rien, nous sommes prêts à nous prendre aux cheveux... et puisqu'on parle de pots de vin, je répondrai au citoyen Wattel que ce n'est pas seulement un pot, mais deux tonneaux qu'on m'a envoyés !

M. DERZELLE. — Franchement, ne dirait-on pas une question capitale ? Je propose de nous mettre d'accord sur le chiffre de 1,000 francs proposé par le citoyen Vandeputte.

M. BRANQUART. — On cherche des complications.

M. DERZELLE. — Pour moi, qui ai cependant défendu autrefois la demande de M. Delcroix, on ne m'a jamais offert de pot-de-vin ; je ne connais même pas M. Delcroix.

Et quand on me parle qu'on craint de supprimer des ouvriers, je songe à certaines coopératives où, lorsqu'il y a trois ou quatre ouvriers à sacrifier grâce à une machine, on le fait sans scrupules. Et, au bout de l'année, s'il y a des bénéfices, on ne s'inquiète pas de la question de savoir si l'on a supprimé des bras. On applaudit, et c'est tout.

M. CARRETTE. — Il faut que j'explique la question que *Monsieur* Branquart et les autres orateurs n'ont pas posée clairement. Je dirai à *Monsieur* Branquart...

M. BRANQUART (*furieux*). — Je ne suis pas plus Monsieur que vous ! Je ne suis pas plus monsieur qu'aucun autre ici ! Ce n'est pas la peine que vous m'appeliez monsieur ; appelez-moi « citoyen » !

M. CARRETTE, maire (*interloqué*). — Eh bien citoyen, je vais mettre aux voix les conclusions du rapport en réservant le chiffre.

Les conclusions du rapport — sauf le chiffre de 400 francs — sont votées par 15 voix contre 8.

Par 15 voix contre 8 également, le chiffre de l'indemnité est fixé à 1,000 fr.

LES VŒUX ET PROPOSITIONS

La caisse de retraites

M. DUBRULLE, 1vondrait que des employés de la ville, qui n'ont pas encore versé à la caisse de retraites par suite de l'insuffisance de leurs salaires, puissent solder leurs arrérages.

M. CARRETTE. — Le règlement s'y oppose.

M. DUBRULLE. — On a bien pu le faire sous l'ancien Conseil ?

M. CARRETTE. — C'est précisément pour cela qu'on a cité un nouveau règlement.

Renvoi à la commission compétente.

La place du 1er mai

M. LEFEBVRE propose que la place qui se trouve à l'extrémité du Boulevard Gambetta, soit dénommée Place du 1er Mai.

La question des abreuvoirs

M. MILBEO. — On se plaint avec raison du manque d'abreuvoirs à Roubaix : je propose d'en créer trois nouveaux : un au Cul de Four, le second dans le quartier de Beaurepaire, et le troisième rue de l'Hem.

Renvoi à la commission des travaux.

Deux autres vœux de M. Milbéo

M. MILBÉO demande d'augmenter les traitements, à partir du 1er mai, de trois employés du service de la voirie.

Il réclame aussi un crédit pour permettre à deux géomètres dessinateurs de reprendre le travail de rédaction d'un nouveau plan de la ville.

Renvoi aux commissions compétentes.

A l'Hôpital

M. CARPENTIER demande pourquoi, à l'Hôpital, on met dans la même salle les fiévreux avec les blessés et les poitrinaires.

Pris pour information.

Echo du 1er Mai

M. LEPERS s'élève contre une société instrumentale qui a refusé de jouer sur un kiosque au 1er mai, en dépit de « l'ordre » qu'elle avait reçu de l'administration municipale : il réclame la suppression de la subvention accordée à cette société.

M. LEPERS veut cette suppression séance tenante.

M. CARRETTE. — Cela ne peut se faire aussi vite. On mettra la chose à l'ordre du jour

La séance est levée à onze heures et demie.

NORD

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis les votes de nos députés dans le scrutin sur l'ensemble des propositions de loi relatives à la suppression des octrois.

NORD. — Tous les députés ont voté *pour*.

PAS-DE-CALAIS. — Tous les députés ont voté *pour*. M. Jonnart était absent par congé.

L'Ecole des industries agricoles à Douai. — M. Leblon, inspecteur délégué par le ministre de l'agriculture, a visité jeudi l'installation à Douai de l'Ecole des industries agricoles. Il était accompagné de M. Trannin, député.

M. Leblon s'est déclaré très satisfait de l'état actuel des travaux, qui permet d'espérer que l'ouverture de l'Ecole pourra se faire à l'époque désignée, c'est-à-dire au mois d'août.

Un drame à Sequedin. — Les époux Hennion-Lemoine faisaient, depuis longtemps, mauvais ménage.

A la suite d'une discussion la femme Mathilde Lemoine, âgée de 32 ans, a tiré sur son mari six coups de revolver, dont un seul a porté. La balle a pénétré profondément dans les chairs mais l'état du blessé n'inspire aucune inquiétude.

Mathilde Lemoine a été conduite à la gendarmerie d'Haubourdin et ne paraît pas regretter l'acte qu'elle a commis.

A Carvin. — Les ouvriers tonneurs de l'établissement Couvreur ont repris le travail.

Le patron a donné satisfaction à ses ouvriers. Ils ne travailleront donc plus que douze heures par jour au lieu de treize. Même satisfaction a été accordée aux ouvriers de l'établissement Delannoy à Annœulin.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — M. le préfet du Pas-de-Calais et M. le maire d'Arras ont quitté Arras jeudi soir, se rendant à Paris.

Vendredi matin, ils ont rendu visite à M. Viger, ministre de l'agriculture, qu'ils ont invité officiellement à venir présider le 11 juin, la distribution des prix du concours régional d'Arras.

MM. Alapetite et Legrelle étaient accompagnés, dans cette démarche, par les représentants du Pas-de-Calais au Parlement et par M. Poucher-Cadart, président du Conseil général.

Pressenti par un de nos députés au sujet de cette invitation, M. le ministre de l'agriculture a déjà répondu qu'il comptait aller au concours d'Arras, bien que celui d'Albi ait lieu à la même époque.

M. le maire d'Arras s'est rendu également vendredi près de M. le ministre de l'intérieur au sujet de l'emprunt que doit contracter cette ville.

Un homme broyé par un train. — Hier, vers midi, un cultivateur demeurant à Verchin, M. Joseph Cousin, 60 ans, traversant le passage à niveau entre les gares de Fruges et Anvin, a été broyé par le train partant de Calais-Fontinettes à 7 heures 50.

Le malheureux se trouvait sur un véhicule attelé d'un cheval ; la chaîne par laquelle le cheval traînait la voiture ayant été brisée par le choc, l'animal n'a pas été blessé.

Quant à M. Cousin, son corps était en bouillie, et la voiture a été pulvérisée littéralement.

Le meilleur purgatif connu est la *Tisane Dussolin* il est en même temps rafraîchissant et fortifiant. Il suffit d'en prendre le matin à jeûn une cuillerée à café. 34332

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille JENART-CORRION qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Séraphin-Joseph JENART, entrepreneur, décédé à Roubaix, le 4 mai 1893, dans sa soixante-quinzième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 6 courant, à 5 heures, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 7, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 138.

Les amis et connaissances de la famille NIFFE-DESQUIENS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Charles-Louise-Joseph NIFFE, décédé à Tourcoing, le 4 mai 1893, dans sa 79e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 6 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi (Blanc Seau). Les Vigiles, seront chantées le même jour, à 3 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Carliers, à 9 h. 1/4. — L'Obit du Mois sera célébré le lundi 5 juin, à 9 h. 1/2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEBUYSER-DEGROOTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léonie-Sophie DEGROOTE, décédée à Roubaix, le 4 mai 1893, dans sa 63e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 6 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 dudit mois, à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 228.

Les amis et connaissances de la famille GALOIS-LECOMTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Charles-Louis GALOIS, receveur d'octroi, décédé à Roubaix, le 5 mai 1893, dans sa 54e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 6 courant, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 8 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Béthune, 21.

Les amis et connaissances de la famille VANDEPUTTE-DUMONT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis VANDEPUTTE, décédé à Bousbecques, le 4 mai 1893, dans sa 80e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Funérailles, qui auront lieu le lundi 8 courant, à 9 heures, en l'église de Bousbecques.

Les amis et connaissances de la famille CATTELIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marie-Joseph CATTELIN, pieusement décédée à Roubaix, le 6 mai 1893, à l'âge de soixante-dix-sept ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 8 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 9 dudit mois, à 10 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée au presbytère.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 8 mai 1893, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Hector WIMILLE, époux de Dame Henri VERLAIS, décédé subitement à Paris, le 5 avril 1893, dans sa cinquantième septième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le present avis comme en tenant lieu.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 mai.* — Hubert Leclercq, rue de la Perche, cour Briet, 27. — Henri Brevière, rue du Grand-Chemin, 162 bis. — Marie Vandecasteele, rue Bernard, cour Boyaval, 40. — Louis Delzenne, rue de la Balance, 17. — Hélène Florin, rue Solférino, 44. — Blanche Duponchel, rue de Beaumont, cour Lordalat, 5. — Valentine Decarne, rue de l'Epeule, cour Lecoute, 10. — Julienne Ferré, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 57. — Jules Roge, rue de Beaumont, 47. — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Henri Galois, 53 ans, rue de Béthune, 21. — Victor Geenens, 8 mois, rue des Longues-Haies, 219. — François Herman, 65 ans, rue de Beaurepaire, 47. — Marius Decaillez, 6 mois, rue Decrême, 148. — Xavier Bass, 1 mois 1/2, quai de Wattrelos, cour Nyckes, 7. — Louis Herteler, 38 ans, rue de la Balance, 17. — Marie Detrain, 6 ans, rue du Tilleul, 159. — Leonie Degroote, 60 ans, rue des Arts, 228. — Philippe Vanhoonle, 15 mois, rue de la Balance, 7. — Barbe Desandere, 31 ans, rue Christophe Colomb, 6. — Jules-Ferdinand Renard, 27 ans 9 mois, rue de la Balance, 39.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 5 mai.* — Hélène Descamps, rue de Guisnes. — Leonie Toulemonde, rue du Caire. — Achille Simoens, rue du Blanc-Seau. — Léon Dussouhier, rue de la Marlière. — Louis Lourdaint, rue des Moulins. — Jules Delsevre, rue de Boulogne. — Edmond Debergues, rue Jean Legrand. — Laure Deslangue, rue du Moulin. — Ferdinand Delplanque, rue de la Croix-Rouge. — Albert Malfait, rue des Carliers. — Paul Deschamps, rue Cimbale. — Augustin Desbonnet, rue des Champ-Volers. — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Celina Vandenbeughe, 35 ans, ménagère, Hôpital-Civil. — Alphonse Verdume, 40 ans, domestique, rue de Turenne. — Jean Dubois, 81 ans, rentier, rue Saint-Pierre. — Auguste Dhaene, 11 ans, Croix-Rouge. —